

## Fiche pédagogique

## La Forteresse

Sortie en salles  
17 septembre 2008



Film documentaire long  
métrage, Suisse 2008

Réalisation : Fernand Melgar

Distribution en Suisse : Look  
Now !

Version originale française et  
internationale, sous-titres  
français / allemand

Durée : 1 h 40

Public concerné :  
Age légal 10 ans / Age suggéré  
14 ans

Festival de Locarno 2008,  
Léopard d'or, compétition  
« Cinéastes du présent »

ENTRETIEN avec le réalisateur  
à lire au bas de cette fiche

## Résumé

Le Centre d'enregistrement et de procédure de Vallorbe en Suisse. L'un des cinq points de passage obligés des personnes qui demandent l'asile. Le séjour dure au maximum deux mois. Dans le meilleur des cas, les requérants seront transférés dans divers cantons, en attendant une réponse définitive.

C'est le début de l'hiver. Les pensionnaires viennent d'Arménie, du Togo, d'Irak, de Somalie, de Colombie, de Bosnie... Il y a des célibataires, des familles, des enfants. Tous apprennent les usages du centre et les règles de vie commune. Entre deux auditions avec les fonctionnaires, l'attente, occupée tant bien que mal. Certains

accompagnent un garde-forestier dans ses travaux d'entretien. D'autres nettoient les locaux, tentent de téléphoner au pays. Des discussions parfois vives s'engagent. Un des responsables du centre participe à un office évangélique survolté avec des pensionnaires africains. Des sunnites irakiens parlent à mi-voix avec un aumônier. Les auditeurs échangent leurs impressions sur la crédibilité des récits entendus. Le Père Noël fait son apparition et distribue des sachets de friandises aux enfants.

La neige recouvre la cour. Une femme donne naissance à un bébé. Des pensionnaires reçoivent un laissez-passer pour s'établir dans un canton de résidence donné, dans l'attente d'être fixés sur leur sort.

## Commentaires

Le 24 septembre 2006, le peuple suisse accepte la révision de la loi fédérale sur l'asile, par près de 68% des voix. Ce vote implique un net durcissement : tous les requérants d'asile déboutés qui refusent de rentrer dans leur pays d'origine seront privés d'aide sociale. Les étrangers en situation illégale qui ne coopèrent pas à leur renvoi pourront être détenus pour une durée maximale de 24 mois. Pour être prise au sérieux par l'administration,

toute personne arrivant en Suisse devra fournir des papiers d'identité ou un document de voyage valable. Si elle ne les soumet pas dans les 48 heures, elle risque une non-entrée en matière.

« *Sommes-nous un peuple xénophobe ?* », se demande alors le réalisateur d'origine espagnole Fernand Melgar. « *Je venais d'obtenir ma naturalisation et je me suis senti trahi. Car j'avais été moi aussi clandestin 40 ans plus tôt* ». Le réalisateur cherche à situer où il serait possible d'observer les

## Disciplines et thèmes concernés

### Français :

Argumentation et débat.

### Géographie :

Les migrations internationales et leurs motivations.

### Education aux citoyennetés, éducation civique :

La loi sur l'asile en Suisse.

Les centres d'enregistrement et la procédure.

Les conditions posées à l'octroi du statut de réfugié.

Séjour et établissement des étrangers.

### Education aux médias :

Le genre documentaire, par opposition au film militant.

Objectivité et subjectivité dans les choix de mise en scène et de montage.

changements. Il dépose à l'Office fédéral des migrations la demande de pouvoir tourner en toute liberté dans un centre d'enregistrement, promettant « un regard objectif ». Pendant six mois, il s'immerge dans la réalité du centre de Vallorbe (lire entretien). Il mesure alors la complexité de la situation et des enjeux. Ce temps de préparation lui permet d'affiner des questions de mise en scène essentielles : comment filmer l'Autre et selon quel contrat ? Comment répondre aux démarches de stigmatisation ?

Fernand Melgar se dit particulièrement choqué par le film de propagande tourné par l'Union démocratique du centre (UDC) en ville de Bienne, avant les élections fédérales d'octobre 2007. Prétendant opposer le « paradis » des citoyens travailleurs à l'« enfer » des zonards, ce clip électoral diffusé sur Internet avait été tourné en trompant les interprètes sur sa finalité. Voir à ce sujet [l'article du « Journal du Jura »](#).

En novembre 2007, Fernand Melgar obtient l'autorisation attendue. Il a gagné la confiance de la plupart des employés et des pensionnaires du centre. La caméra est prête à enregistrer les moments les plus délicats : « *C'est lors des auditions qu'il fallait se montrer le plus discrets* », confie le réalisateur. « *On a trouvé le moyen de filmer les deux axes par un jeu de miroirs. Le preneur de son se tenait à l'extérieur de la pièce* ».

Le film sera terminé de justesse pour être montré au Festival de Locarno 2008. Il remporte le Léopard d'or dans la catégorie « Cinéastes du présent ». Fierté supplémentaire pour le cinéaste : la cheffe du Département de justice et police Eveline Widmer-Schlumpf assiste à la projection officielle. « *Je ne suis pas sûr que Nicolas Sarkozy aurait assisté à un documentaire sur le centre de Sangatte* », commente le cinéaste.

A juste titre, le film s'attire les louanges du public et de la presse. « La Forteresse » permet en effet de donner de la profondeur à un débat excessivement polarisé. Il est rare de pouvoir aborder le thème en se dégageant des généralisations et

des conditionnements induits par la rhétorique politicienne. En Suisse, des camps bien marqués s'accusent mutuellement d'aveuglement : les uns ne verraient qu'une majorité de « profiteurs » et d'« abuseurs » voire de « criminels » parmi les requérants d'asile ; les autres sont taxés d'angélisme pour leur propension à fermer les yeux sur les aspects les plus négatifs de la migration.

Fernand Melgar élargit le cadre, afin de permettre une appréhension nuancée. Le réalisateur a fait des choix opportuns : il a renoncé à commenter son film par une voix off (laissant le spectateur juge de ce qu'il voit) ; il n'a pas donné la parole aux habitants de Vallorbe (très souvent requis par les médias pour commenter les faits divers liés à la présence du centre) ; il n'a pas tendu son micro aux politiciens ou aux sociologues (trop enclins à cadrer les choses avec une grille idéologique prédéfinie).



Peut-on considérer « La Forteresse » comme un appel à davantage de neutralité ? Rien, dans l'activité d'un cinéaste, ne porte la marque de la neutralité. Enclencher la caméra ou non, choisir un interlocuteur ou le cadre d'une image, laisser un personnage ou une situation hors champ, garder une séquence au montage ou pas : tous ces choix influencent la perception du spectateur. Mais face à « La Forteresse », celui-ci peut enfin reconsidérer les choses. En découvrant la vie au quotidien des pensionnaires du centre, chacun saisit qu'il a affaire à des destins humains. Destins marqués par la loterie de la naissance, par des aspirations universelles contrariées par les revers de fortune, par les soubresauts politiques et familiaux. Le film nous confronte non plus à des « cas » ou à des « dossiers », mais à des êtres humains, avec leurs qualités, leurs élans, leurs défauts et leurs jardins secrets.

*« Notre pays n'est pas xénophobe, veut croire Fernand Melgar. Il se pose des questions d'identité. Il doute de l'Europe, alors que l'Europe doute du reste du monde ».*

---

## Objectifs

- Savoir citer quelques-unes des raisons qui justifient la migration, à partir des besoins fondamentaux de l'individu.
- Connaître les conditions que pose la Suisse à la reconnaissance du statut de réfugié et le cadre général fixé par la loi pour traiter les demandes d'asile.
- Identifier les éléments qui conditionnent notre regard sur la migration.
- Identifier les sources d'information qui nous renseignent sur les mouvements migratoires et les personnes en situation de migration. Savoir évaluer leur fiabilité et leurs limites.



---

## Pistes pédagogiques

### I. Avant de voir le film :

#### **NOS ORIGINES ET L'ATTRAIT DE LA SUISSE**

Demander aux élèves dont les parents ou les grands-parents ont migré vers la Suisse d'exprimer, en quelques phrases, les raisons du départ et les raisons de choisir la Suisse plutôt qu'un autre pays.

Lister les pays de provenance.

Tenter de dégager quelques constantes parmi les motivations exprimées.

Dresser la liste des raisons qui rendent la Suisse attractive en 2008.

Demander aux élèves d'écrire sur un papier le pays dans lequel ils tenteraient de demander l'asile s'ils devaient quitter la Suisse pour un cas de force majeure. A partir des résultats, les amener à justifier leurs réponses.

Etablir la liste des besoins fondamentaux de l'individu, en se référant à la [pyramide de Maslow](#).

## II. Après avoir vu le film :

### INSECURITE ET RECHERCHE DE LA VERITE

Etablir la liste des pays de provenance des personnes qui apparaissent dans « La Forteresse » et les situer sur une carte. Ces pays se caractérisent-ils par une situation d'insécurité ? De quel ordre ? (insécurité politique, matérielle, violence exercée à l'égard de minorités, à l'égard des femmes, etc).

Rappeler les conditions que pose la Suisse à l'octroi de l'asile au moyen des références citées au bas de la fiche.

Mettre en évidence le travail effectué lors des auditions, à Vallorbe : à quoi servent ces entretiens ? Que cherchent à déterminer les auditeurs ? Quelles contradictions apparaissent-elles dans le film entre ce qu'annoncent les requérants et la réalité ?

Montrer la difficulté, pour les fonctionnaires, de s'en tenir à une procédure dégagée de l'affectif : il faut prendre au sérieux les récits qui sont faits, en restant assez distants. Est-ce totalement possible de réprimer ses sentiments ? Rappeler que la procédure d'asile n'est pas d'abord une affaire de sentiments, mais de critères à remplir.

Souligner la différence d'écoute entre les aumôniers (enclins à l'empathie) et les fonctionnaires (enclins à chercher les failles et les contradictions dans les récits, parce qu'il leur appartient de faire la preuve de la vérité). Montrer l'importance respective de ces deux types d'écoute dans un tel lieu d'accueil.

Relever, dans la vie quotidienne du centre telle que décrite par le film, ce qui, pour les pensionnaires, est source :

- de frustration
- d'anxiété
- de colère
- d'incompréhension
- de joie

## III. Analyse formelle

## L'ABSENCE DE VOIX OFF

Contrairement à l'écrasante majorité des reportages télévisés, « La Forteresse » se passe de commentaire off. Demander aux élèves si ce choix les a gênés ou aidés à se focaliser sur les situations montrées. Mettre en évidence le fait que ce procédé donne au spectateur une part plus active. Il accroît son autonomie face à ce qu'il voit.

### LE REGARD OBJECTIF

Fernand Melgar a obtenu l'autorisation de filmer en promettant de porter « un regard objectif » sur la vie du centre. A-t-il tenu sa promesse ? Demander aux élèves de justifier leurs réponses.

Certains spectateurs, au Festival de Locarno, ont eu le sentiment que la vie dans certains centres était beaucoup plus dure que ce que montre le film (sanitaires déplorables, vexations et brimades, etc). La vision de « La Forteresse » laisse-t-elle supposer que la réalité a été « enjolivée » ? En quelles circonstances ? Rappeler que la présence d'une équipe de cinéma dans un lieu modifie forcément la façon de se comporter et de se présenter.

Relever ce qui différencie la démarche d'un documentariste de celle d'un militant. Le premier explore le réel en laissant tomber la plupart de ses préjugés, mais retient au final ce qui lui permet de raconter une histoire. Le second retient les éléments qui lui permettent de défendre une thèse, en laissant de côté ce qui vient la contredire.

Est-il possible de laisser complètement de côté ses préjugés et ses idées en abordant un sujet ?

Est-ce plus facile pour un cinéaste ou pour un journaliste (souligner qu'ils ne disposent pas du même temps pour faire le tour d'un sujet) ?

Qu'attend le public de chacun d'eux ? L'objectivité ? Ou l'honnêteté ?

L'objectivité totale existe-t-elle ou est-elle surhumaine ?

---

## Prolongements possibles

- Effectuer une recherche à propos du nombre de demandes d'asile déposées en Suisse au cours des dix dernières années. Voir [cette page](#) site officiel de la Confédération.
- Inviter en classe une personne qui gère des auditions ou qui s'occupe du domaine de l'asile dans l'administration cantonale ou fédérale pour un échange avec les élèves. Préparer au préalable des questions à partir de séquences précises du film.

---

## Références utiles

Le site du film : <http://www.laforteresse.ch/accueil.html>

**Droit d'asile** : principes et procédure, sur les sites de l'administration fédérale  
<http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/asyl/asylrecht.html>  
<http://www.ch.ch/schweiz/00157/00176/index.html?lang=fr>

Le site de l'organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) :  
<http://www.osar.ch/?appendLang=fr>

Le site suisse d'Amnesty international :  
<http://www.amnesty.ch/fr>

« Politique d'asile et des étrangers : nos règles sont valables pour tous » :  
prise de position de l'Union démocratique du centre (Mars 2006) :  
[http://www.svp.ch/index.html?&page\\_id=26&node=22&level=1&l=3](http://www.svp.ch/index.html?&page_id=26&node=22&level=1&l=3)

---

**Christian Georges**, collaborateur scientifique, Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), septembre 2008



*Fernand Melgar, avec le Léopard d'or de Locarno.*

## Entretien avec le réalisateur Fernand Melgar

**Quels ont été les termes de l'accord passé avec l'Office fédéral des migrations pour avoir le droit de filmer au centre d'enregistrement de Vallorbe ?**

**Fernand Melgar :** Ces fonctionnaires ne sont pas amis des médias. Quand ils leur ouvrent la porte, c'est neuf fois sur dix pour recevoir une volée de bois vert ! Le visiteur d'un centre d'enregistrement court le risque de rester sur sa première impression : le sentiment d'entrer dans une prison. Je voulais dépasser cette impression et comprendre ce qui se passe. Demander de pouvoir tourner deux mois en totale liberté pouvait paraître totalement incongru. Mais ce délai correspond à la durée de séjour maximal au centre. Le directeur Philippe Hengy a trouvé que c'était une bonne idée et j'ai donc trouvé un partenaire. Ensuite, la négociation a duré six mois.

**Qu'avez-vous fait dans l'intervalle ?**

Des stages sur place, avec l'ethnologue Alice Sala. Nous avons participé au service des repas, aux nettoyages, aux auditions, à la rédaction de décisions et à des nuits de garde. Il était très important de comprendre la mécanique complexe du centre pour qu'on soit prêts le jour venu.

**Mais pour recevoir le feu vert, quels engagements avez-vous dû prendre ?**

La Confédération garantit la protection des données en matière d'asile. Je me suis donc engagé à ce qu'on ne vole l'image de personne. Il a fallu signer environ 200 conventions avec le personnel et les requérants d'asile. Chacun gardait jusqu'au bout son droit à l'image. Nous avons installé un banc de montage au centre et les gens pouvaient se voir. Mais aucune convention ne donnait un quelconque droit de regard sur le film à l'Office fédéral des migrations.

**Vous ne recourez jamais au floutage...**

On se méfie d'un témoin qui s'exprime avec son visage flouté. Quand quelqu'un se confie, j'ai besoin de voir ses yeux. C'est à cette condition qu'une humanité peut passer. Ma méthode permet de redonner une dignité, tant à ces fonctionnaires critiqués qu'à ces gens parfois taxés d'abuseurs. En télévision, on cherche toujours à forcer la porte. Prenez un reportage sur la violence en banlieue : avec des images floutées à 100%, on ne fait qu'alimenter le fantasme d'un Autre menaçant.

**Pourquoi avoir eu recours à un « dramaturge » pour réaliser un documentaire ?**

Même dans un documentaire, on se trouve avec une durée donnée, à devoir maîtriser des questions de dramaturgie. Quand on a 150h de rushes à ramener à 1h40 de film, il faut que les pièces s'emboîtent bien. A l'écoute de mes intuitions, Claude Muret me conseillait sur l'impact des scènes, sur leur ordre de passage, parfois même sur le choix du cadre. J'ai besoin d'un tel regard extérieur, car au bout d'un moment on repasse tellement ses images qu'on ne les voit plus. Nous avions un premier montage de 2h40, dans lequel rien n'était à jeter selon moi. Comme dit Richard Dindo, le montage est une guerre civile intérieure ! Avec son regard distancié, Claude m'a dit ce qu'il fallait retirer. Il y a eu six mois de montage.

**Votre film peut donner le sentiment que le système fonctionne à satisfaction...**

Mon précédent film (« Exit, le droit de mourir ») pouvait être utilisé à parts égales par les partisans comme par les détracteurs de l'euthanasie. En voyant « La Forteresse », des spectateurs ont été choqués qu'on enferme des enfants dans un endroit pareil. Ou qu'on fouille une femme qui rentre de la maternité. J'aurais pu être plus radical dans mes choix, mais à quoi bon si c'est pour être vu par un parterre de convaincus ? J'ai été le plus loin possible sans qu'il y ait de rejet possible par l'Office fédéral des migrations. La Conseillère fédérale Eveline Widmer Schlumpf m'a dit à Locarno que le film l'avait beaucoup touchée et qu'il devait être vu par le plus grand nombre.

**« La Forteresse » pointe la difficulté d'estimer à quel point chaque requérant est victime...**

Nous vivons au pays de la Croix-Rouge et des Conventions de Genève... Une terre d'asile dans un Espace Schengen devenu forteresse. Les Tchèques sont venus en son temps, les Tibétains aussi. Puis de l'eau a coulé sous les ponts. Les centres d'enregistrement sont aujourd'hui des goulets d'étranglement, des lieux de confrontation de notre rapport Nord-Sud. Les requérants savent qu'on les accepte s'ils ont besoin d'être protégés. Alors ils se victimisent. Avec le risque que l'asile devienne un théâtre. J'ai voulu cependant réinjecter de la vie dans un débat qui tend à devenir réducteur (on est « pour » ou « contre » les requérants d'asile). Ne peut-on pas trouver une troisième voie ? N'oublions pas qu'on a affaire à des êtres humains. Dans mon film, la femme rom roule peut-être les gens dans la farine, mais elle est héroïque en même temps. Elle fait le maximum pour donner un avenir à ses enfants.

**Propos recueillis au Festival de Locarno, le 10 août 2008, par Christian Georges**